

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 312

présenté par

M. Pont

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« des documents mentionnés au premier alinéa du même 2° »

les mots :

« justificatif de statut vaccinal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.